



Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Saint-Marin
Suède
Suisse

Europe occidentale

Faits marquants

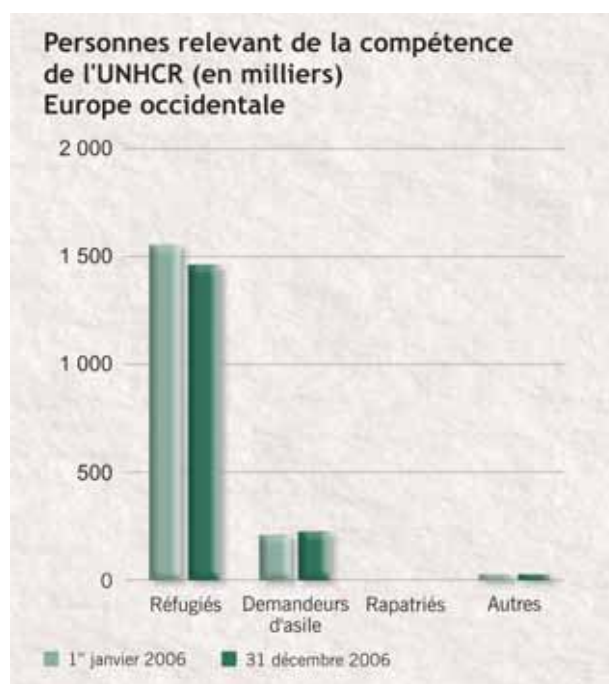
- L'UNHCR a poursuivi son étroite collaboration avec la Commission européenne (CE), les autorités nationales et les ONG, afin de faciliter la transposition des principales directives communautaires, en particulier des directives ayant trait aux procédures d'asile et à l'admissibilité. Dans cette optique, l'UNHCR a présenté un document de politique générale, exprimant son opinion sur l'élaboration d'une politique d'asile commune, à la présidence allemande de l'UE. Le Haut Commissariat a également apporté une contribution conséquente au débat sur le Règlement Dublin II, qui vise à déterminer lequel des États membres doit se charger de l'examen des demandes d'asile.
- Le Plan d'action en dix points relatif à la gestion des mouvements migratoires mixtes, élaboré par l'UNHCR, a délimité le cadre de la participation de l'Organisation aux efforts visant à traiter le problème des flux migratoires mixtes en Europe. Le plan prévoit entre autre un renforcement des partenariats opérationnels avec d'autres acteurs clés, comme les gouvernements, les ONG et d'autres entités de la société civile.
- L'UNHCR a tout particulièrement travaillé avec les Gouvernements espagnol, italien, maltais et grec pour mettre en place des outils et des procédures destinés à répondre aux besoins particuliers des enfants séparés de leur famille et non accompagnés, et pour constituer des capacités nationales aptes à contrer et à prévenir la violence sexuelle et sexiste lors de l'accueil des migrants arrivant par voie maritime dans ces pays.



Environnement opérationnel

Le nombre de demandeurs d'asile pénétrant en Europe en 2006 a sensiblement diminué par rapport aux années précédentes. Ainsi, on a noté une baisse de 10 pour cent au Royaume-Uni, de 27 pour cent en Allemagne, de 41 pour cent en Autriche et de 36 pour cent en Finlande. La France, qui se classait toujours en tête des pays de destination avec un nombre de demandes d'asile estimé à 30 000, a néanmoins enregistré une diminution de 38 pour cent par rapport à 2005. En Suisse, le nombre total de personnes impliquées dans la procédure d'asile (y compris les demandeurs déboutés) était supérieur à 68 100, ce qui traduit un léger fléchissement par rapport à l'année 2005 (environ 71 900 demandeurs). La baisse importante du nombre de demandes à travers l'Europe est en partie imputable à la mise en place de mécanismes de contrôle des frontières plus stricts, destinés à faire face aux flux migratoires mixtes, dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Dans le même temps, certains pays du bassin méditerranéen – à savoir l'Espagne, l'Italie, Malte et la Grèce dans une moindre mesure – ont continué d'accueillir des migrants clandestins, arrivant par voie de mer et originaires en majorité de pays d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne. En Suède, l'augmentation a été de 39 pour cent, avec plus de 24 300 demandes d'asile à la fin de l'année (ce qui place le pays en troisième position en Europe occidentale). Cette hausse soudaine, la plus forte qui ait été observée dans les pays d'Europe occidentale, est due au dépôt de près de 9 000 demandes d'asile par des ressortissants irakiens en 2006.

En ce qui concerne les pays d'origine des demandeurs d'asile qui ont gagné le territoire de l'Union européenne, la tendance observée en 2006 a été analogue à celle des années précédentes. Environ 20 000 demandes d'asile ont été déposées par des Irakiens, ce qui représente une augmentation de 80 pour cent par rapport à 2005 ; 15 000 demandes ont été soumises par des citoyens de la Fédération de Russie (essentiellement originaires de Tchétchénie), qui se classe donc toujours en deuxième



position, en dépit d'une diminution de 31 pour cent par rapport à l'année précédente. Un nombre significatif de demandes ont été reçues de personnes en provenance de Serbie (principalement du Kosovo), de Turquie, de la République islamique d'Iran et d'Afghanistan.

Dans la région méditerranéenne, l'on a assisté à une augmentation importante du nombre de migrants sans papiers, dont certains avaient peut-être besoin d'une protection internationale, arrivant par voie maritime ; l'on a déploré un nombre considérable de disparitions en mer à proximité de l'île de Lampedusa, de Malte et des îles Canaries. Le débat sur l'asile dans les pays du pourtour méditerranéen est très largement alimenté par le problème des flux migratoires mixtes. L'UNHCR craint qu'un renforcement des contrôles aux frontières ne compromette l'accès équitable à la procédure d'asile.

Réalisations et impact

L'UNHCR a continué de mettre à disposition ses compétences techniques pour appuyer la transposition des directives communautaires dans les législations nationales et a formulé des propositions concrètes pour combler les lacunes dans les procédures et améliorer les normes d'accueil. Le Haut Commissariat a également participé à un dialogue avec un certain nombre d'États afin d'augmenter le nombre de pays européens acceptant des réfugiés au titre de la réinstallation. En outre, il a offert une assistance, au travers de formations et de conseils techniques, pour veiller à ce que les gardes-frontières des différents pays d'Europe occidentale respectent les principes fondamentaux du droit international des réfugiés. L'UNHCR maintient que tous les États d'Europe occidentale doivent limiter le recours à la détention, à plus forte raison lorsque des mineurs sont en cause, et que toutes les mesures prises doivent être conformes aux normes et à la législation.

Le Haut Commissariat a consolidé ses relations avec la nouvelle agence de l'Union Européenne, FRONTEX, et collaboré étroitement avec celle-ci sur des priorités communes, concernant des problèmes particuliers d'interception et d'accueil. L'UNHCR entend ainsi garantir l'accès des personnes qui ont besoin de la protection internationale aux territoires et aux procédures d'asile.

L'Organisation s'est attachée à promouvoir la prise en compte de l'âge et du sexe dans les procédures d'asile et les processus décisionnels. La stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, menée en coopération avec les autorités gouvernementales et les ONG, s'est inscrite dans cet effort. En coopération avec les gouvernements nationaux, l'UNHCR s'est consacré à des programmes destinés à améliorer la qualité des procédures d'asile. L'« Initiative pour la qualité », lancée au Royaume-Uni et en Autriche, qui consistait entre autres à surveiller les procédures et l'application des critères d'octroi du statut de réfugié, est un exemple positif de l'action menée dans ce domaine.

Contraintes

Les écarts considérables observés dans les taux d'attribution du statut de réfugié, notamment en ce qui concerne les ressortissants irakiens, préoccupent de plus en plus vivement l'Organisation. Différents problèmes, ayant trait à l'insuffisance des mécanismes d'assistance juridique à l'intention des demandeurs d'asile, à l'inadéquation des dispositifs d'identification, d'orientation et de protection des personnes qui ont des besoins spécifiques, notamment des femmes chefs de famille et des enfants séparés, ainsi qu'aux mauvaises conditions d'accueil et de détention, ont été relevés. L'UNHCR s'est attaché, en collaboration avec des décideurs et des interlocuteurs clés, à attirer l'attention sur ces questions. Il est extrêmement difficile aux demandeurs d'asile d'interjeter l'appel lorsque leur requête a été rejetée en première instance.

En outre, l'on reconnaît de plus en plus que l'intégration des réfugiés en Europe pose des problèmes considérables. L'UNHCR s'est félicité des efforts récemment déployés pour favoriser l'insertion des réfugiés et a remarqué que les échecs dans ce domaine alimentaient des préjugés négatifs à l'encontre des nouveaux arrivants. Le Haut Commissariat encourage donc les solutions aptes à favoriser l'insertion sociale des demandeurs d'asile, telle que l'aide à l'apprentissage de la langue et la formation professionnelle, l'accès rapide au marché de l'emploi et la scolarisation des enfants.

Opérations

Les opérations de l'UNHCR en Europe occidentale visaient à améliorer la qualité de l'asile dans une Union européenne en cours d'élargissement, moyennant la promotion d'un régime harmonisé de protection des réfugiés, conforme aux normes internationales. Afin de procurer un appui accru aux réfugiés, l'Organisation s'est attachée à promouvoir l'accès des personnes qui ont besoin d'une protection internationale aux territoires et aux procédures d'asile. Elle s'est également employée à susciter, au sein de l'opinion publique, davantage de compréhension pour le sort des réfugiés et à rallier un appui à leurs efforts pour trouver des solutions durables.

À la suite d'un accord conclu en 2005 avec les autorités italiennes, le Haut Commissariat a implanté, en coopération avec ses partenaires, une présence permanente en Italie du Sud en 2006. Le projet de Lampedusa se poursuivra en 2007-2008 et comprendra des activités supplémentaires, telles que la création d'une équipe mobile capable de se déplacer sur la côte sicilienne et de se rendre à tout endroit susceptible d'accueillir de nouveaux arrivants. Le projet améliorera également la collecte, l'analyse et l'échange systématiques de données sur les mouvements migratoires en direction de l'Italie, au travers de missions d'enquête en Libye et dans d'autres pays d'Afrique du Nord. L'UNHCR s'est félicité de la démarche des autorités espagnoles, qui ont tenté de mesurer l'impact des mesures de régulation de



Réfugiés irakiens à l'Office national suédois des migrations à Flen.

l'immigration sur les demandeurs d'asile en menant des missions régulières aux principaux postes frontaliers. Le Haut Commissariat a également continué de coopérer avec les fonctionnaires espagnols pour définir les méthodes aptes à garantir un traitement adéquat des demandes d'asile.

L'Organisation a suivi les cas susceptibles de créer un précédent et a soumis des interventions, lorsque c'était nécessaire, devant des tribunaux nationaux et régionaux. Elle s'est notamment employée, au travers de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, à promouvoir la connaissance et le respect des normes internationales et des pratiques optimales.

Les partenariats jouent un rôle important dans les stratégies que l'UNHCR met en œuvre en Europe occidentale ; le Haut Commissariat a donc consolidé sa politique, qui consiste à forger des liens essentiels avec les gouvernements et les organisations ou les organes d'envergure régionale, ainsi qu'avec les ONG. Par des interactions avec ces différentes entités, l'UNHCR a contribué aux pratiques et aux politiques nationales en matière de réfugiés et de demandeurs d'asile, notamment en ce qui concerne l'harmonisation et la transposition des directives communautaires, ainsi que les politiques relatives aux retours et aux réadmissions.

Au vu des préjugés négatifs que nourrit la population à l'encontre de l'asile et des réfugiés en général, l'UNHCR a poursuivi ses efforts de sensibilisation et souligné la nécessité de lutter contre l'intolérance et la xénophobie en Europe en organisant des points de presse, en diffusant des communiqués et en forgeant des relations positives avec les journalistes. L'Organisation a également continué à sensibiliser l'opinion à sa mission et à la situation des réfugiés à travers le monde, au moyen d'un vaste éventail d'activités d'information et de formation.

Les bureaux de l'UNHCR en Europe jouent un rôle important dans la collecte de fonds au profit de l'Organisation. Le bureau de Bruxelles est ainsi demeuré en contact permanent avec la Commission européenne et les institutions communautaires afin de présenter des demandes de financement et d'en assurer le suivi. Le Haut Commissariat a aussi entamé des activités de collecte de fonds auprès de sources publiques et privées en Espagne, Italie, Grèce, Pays-Bas, Suède et Norvège.

Le processus de régionalisation s'est poursuivi ; à cet égard, la stratégie de l'UNHCR consiste à créer des bureaux régionaux dans les sous-régions qui ont des caractéristiques et des difficultés communes. Le bureau régional de Berlin (Allemagne, Autriche et République tchèque) a été ouvert à

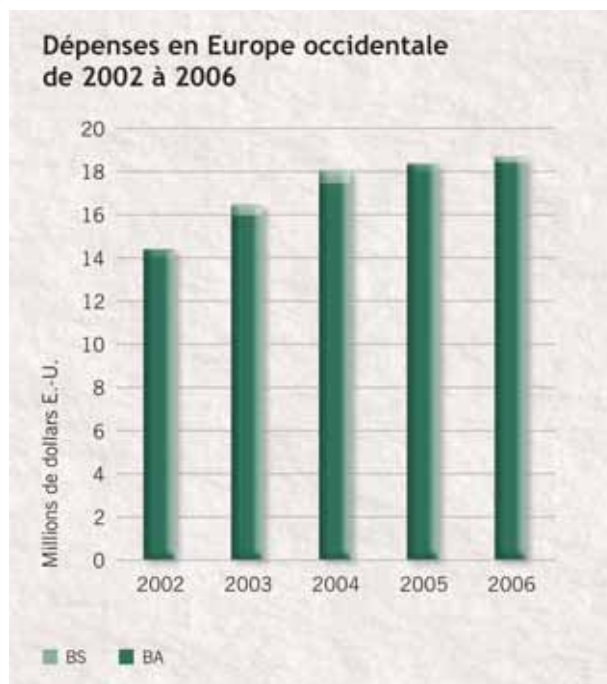
la fin de l'année 2005 et consolidé en 2006. Le bureau régional de Rome s'est vu confier la responsabilité d'un plus grand nombre de pays ; le bureau régional de Bruxelles a continué de remplir sa double fonction d'appui à la politique et à la collecte de fonds auprès des institutions communautaires et a supervisé la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Informations financières

En Europe, l'Europe occidentale est la sous-région qui a reçu le plus faible pourcentage de contributions affectées. Les activités prévues dans la sous-région ont pâti de la réduction de 20 pour cent opérée sur l'ensemble des budgets à travers le monde au début de l'année 2006. Les activités d'assistance juridique, d'information-sensibilisation et de promotion ont été restreintes, tout comme l'appui aux ONG.

Dans un registre plus positif, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni ont offert des contributions affectées, pour appuyer l'implication de l'UNHCR dans des activités liées à la détermination du statut de réfugié dans ces pays. En outre, plus de dix pays d'Europe occidentale ont fourni des ressources afin d'aider l'UNHCR à faire face à ses frais administratifs, procurant notamment du personnel et des locaux pour abriter les représentations du Haut Commissariat sur leur territoire.

Les dépenses ont légèrement augmenté, passant de plus de 14 millions de dollars E.-U. en 2002 à plus de 18 millions en 2006. Cette hausse s'explique par une augmentation des contributions affectées, qui ont permis à l'UNHCR de renforcer ses activités de protection en Europe occidentale.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)						
Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total
Allemagne	2 524 672	82 628	2 607 300	1 964 225	82 628	2 046 853
Autriche	1 337 258	0	1 337 258	1 117 032	0	1 117 032
Belgique	4 286 546	0	4 286 546	3 298 065	0	3 298 065
Espagne	1 565 636	0	1 565 636	1 212 869	0	1 212 869
France	3 166 716	0	3 166 716	2 428 873	0	2 428 873
Grèce	1 636 805	0	1 636 805	1 337 011	0	1 337 011
Irlande	794 028	0	794 028	594 206	0	594 206
Italie	3 428 332	0	3 428 332	2 799 844	0	2 799 844
Malte	37 994	0	37 994	21 731	0	21 731
Portugal	49 289	0	49 289	43 300	0	43 300
Suède	2 387 079	0	2 387 079	1 739 235	0	1 739 235
Suisse	574 809	0	574 809	508 637	0	508 637
Royaume-Uni	1 956 649	188 818	2 145 467	1 344 059	188 818	1 532 877
Total	23 745 813	271 446	24 017 259	18 409 087	271 446	18 680 533

¹ N'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget-programme annuel
Autriche		
	Autriche	52 247
Sous-total		52 247
Belgique		
	Belgique	146 767
	Commission européenne	75 414
	Pays-Bas	26 602
Sous-total		248 783
France		
	France	527 623
Sous-total		527 623
Allemagne		
	Allemagne	483 676
Sous-total		483 676
Irlande		
	Irlande	83 204
Sous-total		83 204
Italie		
	Italie	516 870
Sous-total		516 870
Espagne		
	Espagne	371 217
Sous-total		371 217
Suède		
	Fédération de Russie	120 000
Sous-total		120 000
Suisse		
	Suisse	75 000
Sous-total		75 000
Royaume-Uni		
	Royaume-Uni	427 744
Sous-total		427 744
Total		2 906 364